

Le 13 mai 2015

[Traduction]

Personnes âgées

M. Fitch : Il a fallu attendre longtemps, mais, enfin, le ministère du Développement social figure à l'ordre du jour en vue de l'étude des prévisions budgétaires, et ses fonctionnaires comparaitront aujourd'hui. J'espère que la présentation ne sera pas annulée, comme tant de réunions que les ministres doivent annuler en raison de la petite taille du Cabinet.

J'espère que la ministre prendra au sérieux l'étude des prévisions budgétaires, soit plus sérieusement que certains de ses collègues qui ont simplement fait des discours politiques chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion pendant l'étude des prévisions budgétaires. J'espère que nous réussirons à obtenir les réponses que les gens du Nouveau-Brunswick cherchent.

Pour montrer ma bonne foi et démontrer que la ministre est prête pour les prévisions budgétaires qui figurent à l'ordre du jour aujourd'hui, je vais poser une question en espérant obtenir une réponse. Le tout prouvera que la ministre prend au sérieux les prévisions budgétaires et qu'elle s'y est préparée.

Voici l'une des premières questions que j'ai posées : Combien de recettes budgétaires prévoyez-vous générer par la ponction des actifs des personnes âgées?

L'hon. M. Gallant : Comme le député d'en face l'a confirmé, l'étude des prévisions budgétaires de Développement social aura lieu ce soir. Le député aura sans aucun doute amplement le temps de poser toutes les questions qu'il souhaite poser, y compris celle qu'il vient de poser. Je suis certain que la ministre du Développement social a très hâte de préciser les dispositions de la politique relative aux personnes âgées, laquelle compte parmi les nombreuses et excellentes mesures que nous prenons pour aider les personnes âgées.

Toutefois, je dois faire une observation après avoir entendu les déclarations des gens de l'opposition. Je dois m'élever contre les propos du député de Fredericton-Ouest—Hanwell. Ce dernier a essayé de faire valoir que nous allions encourager les personnes âgées à mettre leur argent à l'abri et à cacher leurs actifs. Il a ensuite dit que nous allions nous en prendre aux personnes âgées honnêtes. Le député d'en face laisse-t-il entendre qu'une poignée de personnes âgées du Nouveau-Brunswick sont malhonnêtes? Est-ce bien ce qu'il laisse entendre?

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.

L'hon. M. Gallant : Le député d'en face dit-il que, d'après notre politique, seules les personnes âgées honnêtes devront payer?



(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin.

L'hon. M. Gallant : Je demande au député d'en face, le député de Fredericton-Ouest—Hanwell, de prendre la parole et d'indiquer qui sont les personnes âgées malhonnêtes du Nouveau-Brunswick.

M. Fitch : Si le premier ministre avait fait preuve de maturité plus tôt, lorsque nous avons commencé à poser des questions à cet égard, il aurait pu s'excuser auprès des personnes âgées d'avoir dit qu'il ne toucherait pas à leurs actifs. Il aurait pu dire qu'il avait commis une erreur et qu'il devait revenir sur sa promesse. La question n'aurait sans doute pas pris l'ampleur qu'elle a prise aujourd'hui.

Ce sont les personnes âgées qui demandent au premier ministre de répondre à certaines des questions déjà posées. Au fond, les personnes âgées font de la planification financière depuis un grand nombre d'années. Il est donc normal pour elles de continuer à veiller à ce que leurs actifs soient protégés au moment de leur retraite. Le fait que le premier ministre prenne la parole et qualifie cela de criminel montre vraiment un manque de maturité quand il s'agit de parler aux gens du Nouveau-Brunswick.

Il reste que la ministre s'est exprimée publiquement. Elle a présenté une communication exclusive au *Telegraph-Journal* et a répondu à certaines des questions qui auraient dû trouver réponse pendant l'étude des prévisions budgétaires ; je vais donc revenir à la question. Faites preuve de bonne foi. Répondez à une question à la Chambre pendant la période des questions : Quelles recettes le gouvernement tirera-t-il de la ponction des actifs?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Le député de l'opposition essaie de donner l'impression que la ministre n'a pas fait preuve de transparence en ce qui concerne les décisions qui ont été prises. Toutefois, dans le même commentaire, il a dit que la ministre en a parlé aux médias. La ministre s'est adressée aux gens du Nouveau-Brunswick, par l'entremise des médias, pour leur expliquer la politique en question. Dans ce même commentaire, le député de l'opposition admet que l'étude des prévisions budgétaires du ministère du Développement social aura lieu ce soir.

[Traduction]

En tant que gouvernement, nous faisons preuve d'une très grande ouverture pour ce qui est d'expliquer chacune de nos politiques, dont celle sur les soins aux personnes âgées.

Toutefois, j'ai certaines réserves quant aux propos du député de Fredericton-Ouest—Hanwell. Je lui demande de préciser ses propos parce qu'il a dit que notre politique encouragerait les gens à cacher leurs actifs pour tenter de s'y soustraire. Il a ajouté, en ses mots, que nous nous en



prendrions alors aux personnes âgées honnêtes. J'aimerais qu'il indique où se trouvent les personnes âgées malhonnêtes au Nouveau-Brunswick. La population du Nouveau-Brunswick mérite une explication.

M. Fitch : Le premier ministre joue encore sur les mots et abuse des métaphores. Le fait est que les gens en question, les personnes âgées, peuvent envisager un certain nombre d'options et de plans financiers afin de protéger leurs actifs contre la ponction les visant.

Encore une fois, le premier ministre n'a qu'à songer à certains des anciens ministres libéraux qui contestent maintenant ses décisions prises au sein du gouvernement libéral actuel. Le tout renvoie effectivement aux décisions et à la manière dont le gouvernement les prend.

Peter LeBlanc, Bernard Richard, Mike Murphy et Kelly Lamrock sont tous d'anciens ministres qui s'opposent aux décisions que le gouvernement actuel prend.

Nous demandons de nouveau au premier ministre de préciser certains éléments. Nous avons constaté que, désormais, les inspections de foyers de soins seront affichées en ligne. Cela devrait ressortir au moment de l'étude des prévisions budgétaires. Ce qui est intéressant, entre autres, c'est que Cecile Cassista a dit : Nous ne nous laisserons pas distraire par une telle annonce ; nous ne nous laisserons pas distraire par une telle annonce ; nous nous opposerons à la ponction des actifs ; nous aurons gain de cause à cet égard, que ce soit aujourd'hui ou en 2018.

Je peux vous dire que les parlementaires de ce côté-ci travailleront avec les gens concernés. Encore une fois, combien comptez-vous obtenir en soutirant aux personnes âgées leurs actifs?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Nous savons de quoi se soucient les gens de l'opposition. Ils se soucient de 2018. Nous nous soucions, pour notre part, de redresser les finances de la province de façon équitable et progressive. Nous nous soucions de créer des emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent rester dans notre province ou y revenir.

Le député d'en face ne cesse de parler d'une ponction. Admettra-t-il que nous ne touchons pas à la maison familiale? Nous ne touchons même pas aux produits tirés de la vente de la dernière maison qu'une personne âgée possède et vend. Nous ne touchons pas aux voitures, aux chalets, ni à tout autre bien matériel à cet égard ; il est donc malvenu de dire qu'il s'agit d'une ponction. Il s'agit d'une politique visant les actifs financiers liquides, une politique progressive qui permettra d'aider les moins fortunés et les personnes qui ont besoin de soutien.

Encore une fois, nous agissons de façon très équitable et en toute honnêteté. J'ai demandé aux gens de l'opposition de faire preuve d'équité et d'honnêteté et d'expliquer qui, selon eux, sont les personnes âgées malhonnêtes de notre province.

M. Fitch : Le premier ministre donne encore l'impression d'improviser des politiques lorsqu'il parle de chacun des actifs. Le tout renvoie au processus décisionnel ; je vais donc lui poser une



question très simple. Le gouvernement a inclus les chalets. Il a inclus les bateaux. Il a effectivement mentionné les résidences. Nous avons insisté à l'égard de la résidence et veillé à ce que les actifs soient protégés, qu'il s'agisse de liquidités ou de biens matériels, et nous sommes contents que de tels éléments soient pris en compte.

Quant à la décision concernant les biens matériels que le premier ministre vient de mentionner et dont il a assuré l'entière protection, comment se fait-il qu'un chalet soit protégé alors qu'une autocaravane ne le sera peut-être pas? Beaucoup de personnes âgées vendent leur chalet et partent en voyage. Pour ce faire, elles achètent une autocaravane. Elles stationnent peut-être dans un parc à Shediac ou un endroit du même genre, près de la côte, et vivent dans leur autocaravane. Encore une fois, le processus décisionnel du premier ministre a été mis en doute. Pourquoi a-t-il choisi les chalets et non les autocaravanes?

L'hon. M. Gallant : Honnêtement, nous parlons de la question depuis des semaines et des semaines. J'avais osé croire que le député d'en face lirait notre politique. Premièrement, nous avons dit depuis le début que la résidence, la maison, ne serait pas touchée. Cela n'a rien à voir avec le fait que le député d'en face prenne la parole et sème la peur tous les jours à l'Assemblée législative. Deuxièmement, nous avons dit très clairement, au moment de l'annonce de la politique, qu'aucun bien matériel ne serait considéré. Nous parlons des actifs financiers liquides, et seulement d'un pourcentage limité au-delà d'un certain seuil, et ce, une fois que les personnes âgées auront obtenu les produits de la vente de leur dernière résidence, le cas échéant.

Encore une fois, nous sommes francs et honnêtes ; en effet, nous traitons les personnes âgées de la façon la plus digne qui soit tout en étant progressifs dans nos politiques. Nous ne prenons certainement pas la parole pour qualifier de malhonnêtes les personnes âgées de la province, comme l'a fait le député de Fredericton-Ouest—Hanwell. Je demande au chef de l'opposition de préciser, si le député ne veut pas le faire, qui est malhonnête selon lui.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre. À l'ordre.

M. Fitch : J'espère que nous ajouterons le temps perdu à la période des questions, car le petit Cabinet et les simples parlementaires oubliés se sont levés encore une fois pour acclamer le premier ministre au sujet de son dernier argument.

Le premier ministre revient aux propos tenus au début. Je tiens à vous dire qu'il n'a absolument rien dit au début. Il n'a absolument rien dit. Il a semé la peur dans l'esprit des personnes âgées. Il a mobilisé les personnes âgées pour que le gouvernement recueille l'information recherchée, car il allait puiser dans leur argent durement gagné. Encore une fois, nous demandons au premier ministre de préciser certains éléments puisqu'il cherche maintenant à limiter les dégâts. Le gouvernement a annoncé lundi une politique après avoir dit vendredi qu'aucune politique n'avait été rédigée et qu'il attendrait de consulter les gens à l'automne. Or, même si une vaste consultation s'est tenue pendant la fin de semaine, soit une grande réunion du Cabinet, pour



établir une politique et la mettre en oeuvre, nous attendons toujours des détails.

Là encore, l'étude des prévisions budgétaires ce soir devrait révéler ceci : Combien prendrez-vous aux personnes âgées au titre de cette ponction?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, nous avons très clairement dit, dès l'annonce de notre politique, quels seraient les actifs considérés. Ces choses ont été clairement définies dans notre politique ; si le chef de l'opposition avait pris la peine de la lire, au lieu de dire des choses pour que tous les gens de la province aient peur, il aurait compris. La maison familiale ne sera pas incluse ; si elle est vendue, l'argent provenant de la vente ne sera pas inclus. Les voitures ne seront pas incluses, et les chalets non plus. En fait, tous les actifs matériels ne seront pas inclus.

Voilà exactement ce que contient cette politique depuis qu'elle a été annoncée.

[Traduction]

Je dois exprimer mon désaccord. Nous prenons des décisions difficiles. Nous les prenons de façon juste et progressive. Nous savons que ce n'est pas amusant de demander à quiconque de donner un peu plus ou d'en recevoir un peu moins, mais nous devons le faire pour assurer la viabilité à long terme de notre province. Les propos alarmistes ne nous mèneront nulle part, et le fait de qualifier certaines personnes âgées de malhonnêtes, comme le député d'en face l'a fait, ne nous mènera nulle part non plus. Je demande des précisions.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Comme Cecile Cassista l'a dit ce matin dans l'annonce au sujet des pétitions en ligne, nous ne nous laisserons pas distraire. Nous ne nous laisserons pas distraire par les propos du premier ministre, qui essaie ici aujourd'hui de détourner l'attention et de faire dire à d'autres personnes des choses qu'elles n'ont pas dites. Il parle d'actifs. Nous tentons simplement d'obtenir des précisions quant à la politique du gouvernement, laquelle a été rédigée à la hâte par une employée au milieu de la nuit, peut-être à 4 h du matin.

Nous allons poser la question de nouveau. Si le premier ministre peut parler de biens précis comme des chalets et des bateaux, peut-il répondre à la question suivante : Pourquoi a-t-il exclu les autocaravanes, lesquelles, encore une fois, constituent des actifs considérables que pourraient posséder des personnes âgées?

L'hon. M. Gallant : Nous avons très clairement indiqué les éléments qui étaient inclus. Nous avons donné des exemples très clairs de ce qui ne l'était pas. Encore une fois, nous confirmons que les biens matériels ne seront pas inclus dans le calcul. Seuls les actifs financiers liquides seront inclus, seulement certains d'entre eux et seulement les actifs au-dessus d'un seuil très élevé, soit un seuil de 50 000 \$ par personne et de 100 000 \$ par couple. Même là, nous ne



prenons qu'un petit pourcentage par année afin de calculer la somme que les personnes âgées doivent payer pour des soins en foyer de soins. Le tout est progressif. Le tout est équitable.

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que le député d'en face ne se rende pas compte que le député de Fredericton-Ouest—Hanwell essaie de faire valoir pourquoi la politique en question n'est pas bonne. Voilà le message qu'il véhiculait dans sa déclaration de député. Il a soutenu que des gens allaient mettre leur argent à l'abri et cacher leurs actifs et que la politique actuelle n'allait s'attaquer qu'aux personnes âgées honnêtes. J'aimerais que le député d'en face se lève et nous dise qui, selon lui, sont des personnes âgées malhonnêtes au Nouveau-Brunswick.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre passe complètement à côté de la question. Le premier ministre passe complètement à côté de la question et il cherche à détourner l'attention de la vraie question. Nous savons que des gens vont voir des planificateurs financiers pour savoir comment ils peuvent mettre leur argent à l'abri. Des gens disent dans les médias, c'est-à-dire à la une du journal, qu'ils quittent le Nouveau-Brunswick en raison des décisions qu'ont prises le premier ministre et le Cabinet actuels. Des personnes âgées nous disent que le premier ministre a pris des décisions... Même ses anciens ministres libéraux, c'est-à-dire des ministres du gouvernement libéral, disent que la situation est inacceptable.

Je donne la possibilité au premier ministre de se racheter, non seulement aux yeux de ses anciens ministres libéraux, mais aussi aux yeux des gens du Nouveau-Brunswick, lesquels essaient de protéger les économies qu'ils ont accumulées avec tant d'efforts et de façon honnête toute leur vie. Compte tenu de certaines des objections qui lui ont été présentées aujourd'hui, le premier ministre prendra-t-il la parole pour dire qu'il reviendra sur la ponction des actifs?

L'hon. M. Gallant : Nous avons indiqué très clairement que nous aurions des décisions difficiles à prendre. Nous devons assainir nos finances. Voilà exactement ce que nous faisons, et nous le faisons de manière progressive, en demandant à ceux qui peuvent en recevoir un peu moins du gouvernement ou en payer un peu plus de le faire. C'est aussi simple que cela.

Le député d'en face laisse entendre que nous ne faisons pas preuve de transparence ; il explique pourtant que les prévisions budgétaires seront présentées cet après-midi ou ce soir. Le député d'en face donne sans cesse des entrevues dans les médias. Désolé, la ministre donne sans cesse des entrevues dans les médias. Le député laisse entendre que nous effectuons une ponction des actifs, alors que j'ai indiqué très clairement, à trois reprises jusqu'à maintenant, je pense, que les biens matériels ne seront pas touchés. Dès le départ, nous avons très clairement expliqué le tout. Si le député d'en face se donnait vraiment la peine de lire notre politique au lieu de venir à l'Assemblée législative pour tenir des propos alarmistes...

Je demande au député d'en face de se lever et d'expliquer pourquoi les gens d'en face pensent qu'un des problèmes de notre politique, c'est que des personnes âgées mettront leur argent à l'abri et la cacheront et que seules les personnes âgées honnêtes seront mises à mal. Je pense que la population du Nouveau-Brunswick mérite de savoir qui, selon les gens de l'opposition, sont des personnes malhonnêtes dans notre province.



[Original]

M^{me} Dubé : Il est clair que les personnes âgées de cette province n'approuvent pas la politique du gouvernement libéral et ne veulent pas qu'il touche à leurs comptes bancaires. Ce matin, on a très clairement entendu que le gouvernement actuel va mettre en oeuvre cette nouvelle politique qui va faire mal aux personnes âgées. Alors, ma question est la suivante : Si la vente d'une maison a eu lieu il y a deux ans — il a été dit que la province regarderait jusqu'à un an en arrière —, comment le gouvernement pourra-t-il faire la différence si tout l'argent est dans un même compte bancaire?

L'hon. M. Gallant : Compte tenu des questions des parlementaires du côté de l'opposition, il est vraiment évident qu'ils ne comprennent aucunement la politique dont nous parlons aujourd'hui ; ils n'ont même pas pris la peine de la lire.

[Traduction]

Au lieu de prendre le temps de lire et de comprendre la politique, les gens d'en face prennent la parole à l'Assemblée législative pour continuer de semer la peur. Nous avons dit très clairement — sans équivoque — que la maison ne serait pas prise en considération. Les produits provenant de la vente de la maison ne seront pas pris en considération.

Si les gens d'en face le veulent, je vais expliquer la politique et la raison pour laquelle nous procédons ainsi. Si les personnes âgées vendent leur maison, vont vivre dans un appartement parce que l'entretien est moindre, puis vont vivre dans un foyer de soins, la dernière maison dont elles ont été propriétaires et qu'elles ont vendue ne sera pas prise en considération. Nous voulons encourager les gens à choisir un logement plus petit et à bénéficier d'un tel soutien, s'ils en ont besoin, en choisissant un autre type de logement comme un appartement. Voilà pourquoi nous procédons ainsi.

J'aimerais que les gens d'en face nous disent : Qui sont les personnes âgées malhonnêtes dans la province que l'opposition craint de voir abuser du système?

[Original]

M^{me} Dubé : Ma question est très, très simple. Le gouvernement veut aller dans les comptes bancaires des personnes âgées. Certains actifs seront pris en compte dans la formule de calcul et d'autres ne le seront pas. La question que se posent les personnes âgées est très simple : Si tout l'argent est déposé dans un même compte bancaire, comment le gouvernement fera-t-il la différence entre les actifs et comment fera-t-il l'analyse et l'évaluation de chacun des comptes bancaires des personnes âgées?

[Traduction]

L'hon. M. Gallant : La situation est en fait comique. La députée d'en face n'a manifestement pas



lu la politique et elle n'a pas pris le temps de bien comprendre les répercussions liées à nos finances et à la politique.

Lors de la vente d'une maison, il faut en fait signer deux ou trois documents juridiques. Je ne sais pas si les parlementaires d'en face pensent que les personnes âgées font cela sur des serviettes de table ou dans des ruelles.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Les parlementaires d'en face semblent penser que les personnes âgées sont malhonnêtes. Des documents juridiques indiquent le prix auquel la maison a été vendue, et d'autres documents indiquent à combien s'élevait l'hypothèque. Ensuite, nous déterminerons quels étaient le produit de la vente et le profit, et le profit ne sera pas pris en considération.

Encore une fois, les parlementaires d'en face posent des questions des jours et des jours après que la politique a été présentée. Si ces questions avaient été posées le jour de la présentation de la politique, j'aurais pu comprendre. Toutefois, il est clair que les parlementaires d'en face n'ont pas fait leurs recherches et qu'ils ne font pas confiance aux gens du Nouveau-Brunswick. Ils pensent manifestement que les gens sont malhonnêtes et essaieront d'échapper à notre politique. Nous ne sommes pas d'accord. Les gens du Nouveau-Brunswick sont de bonnes personnes, et nous avons établi une politique progressive qui les aidera.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

[Original]

M^{me} Dubé : Vous n'écoutez pas les personnes âgées ; elles ne veulent pas que le gouvernement aille dans leurs comptes bancaires et touche à tout ce qu'elles ont bâti au cours des années. Il est très clair le gouvernement ne veut rien savoir et qu'il va continuer à agir au détriment des personnes âgées.

Maintenant que nous savons que le gouvernement va persévérer en ce qui concerne les actifs des personnes âgées, pouvons-nous savoir, par exemple, puisque cette politique veut que toute personne entrant dans un foyer de soins se soumette au processus d'évaluation, combien de personnes le gouvernement va-t-il embaucher pour vérifier les actifs des personnes âgées? Est-ce là le plan en matière de création d'emplois du gouvernement libéral?



[Traduction]

L'hon. M. Gallant : Nous avons déjà répondu à la question posée, il y a de cela bien des périodes de questions.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Nous avons déjà répondu à la question. Nous avons dit que nous étions convaincus que nous pourrions procéder aux évaluations avec les ressources humaines dont nous disposons.

Si les gens de l'opposition veulent que le dossier demeure d'actualité pour des raisons politiques, je les invite à vraiment faire leurs recherches afin de trouver de nouveaux points de vue. Ils devraient trouver des aspects de la politique qu'ils souhaitent effectivement contester, et non pas des éléments qui ne correspondent pas à la réalité. Ils énumèrent des éléments et disent que nous allons saisir les produits provenant de la vente de la maison familiale. Nous avons été très clairs à cet égard il y a des semaines. Nous avons indiqué très clairement que nous n'y toucherions pas.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Il reste que les gens de l'opposition essaient de présenter des arguments comme s'ils ne savaient même pas comment procéder à la vente d'une maison. Ils n'ont même pas fait le calcul. Lors de la vente d'une maison, y a-t-il des documents? Faut-il signer un document quelconque? Y a-t-il une hypothèque? La banque conserve-t-elle des dossiers? Faut-il simplement se rendre dans un stationnement pour la vendre et la donner à quelqu'un?

Les gens de l'opposition doivent prendre les finances de la province beaucoup plus au sérieux qu'ils ne le font. Je vais leur poser encore une fois la question suivante : S'ils font valoir que la politique s'en prendra aux personnes âgées honnêtes, je veux qu'ils commencent à indiquer qui, selon eux, est malhonnête dans notre province.

Communautés rurales

M^{me} Wilson : Le premier ministre est avisé que j'ai l'intention de lui poser des questions en sa qualité de ministre responsable des Affaires rurales. Je dois l'informer que j'ai l'intention de lui poser des questions ; il reste à voir si nous obtiendrons quelque chose qui ressemble à une réponse.

Je sais qu'à peu près tout le monde des régions rurales du Nouveau-Brunswick veut entendre le



premier ministre dire qu'il a éliminé le service de bibliobus pour économiser quelque 170 000 \$. Le ministre responsable des Affaires rurales indiquera-t-il à la Chambre comment il a pu laisser une telle chose se produire pendant son mandat?

L'hon. M. Gallant : Nous avons des décisions difficiles à prendre.

[Original]

Nous avons clairement dit que nous avons des décisions difficiles à prendre. Toutefois, nous allons les prendre de façon progressive. C'est un principe qui nous a guidés dans l'élaboration de notre budget et c'est le même qui va guider toutes les décisions que nous allons prendre comme gouvernement.

[Traduction]

Si vous voulez savoir quelles sont les mesures que nous prenons pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick, ce sont celles que nous prenons pour l'ensemble de la province. Nous créons des emplois. Nous nous concentrons sur la croissance économique, et nous sommes très contents de constater que la croissance a lieu un peu partout, de St. Stephen à Caraquet en passant par Bathurst, Moncton et Saint John. Nous continuerons à nous employer à créer les conditions propices à la création d'emplois dans notre magnifique province ainsi qu'au démarrage d'entreprises, à leurs investissements et à l'expansion des entreprises dans notre province.

Je dois demander aux gens d'en face pourquoi, selon eux, il ne s'agit pas des bonnes priorités. Je suppose que c'est probablement parce que, lorsqu'ils étaient au pouvoir, leur gouvernement a été le premier en 40 ans à ne pas enregistrer de gain net d'emplois. Je demande aux gens d'en face de mettre cela en perspective.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M^{me} Wilson : La plateforme électorale libérale a fait gaspiller beaucoup de papier et d'encre de qualité, surtout la partie où il était indiqué que le « Parti libéral reconnaît que les fonds consacrés à la culture constituent un investissement ». Interrogez les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick au sujet du service de bibliobus, et ils vous répondront que ce service fait partie de la culture rurale. Il fait partie du tissu de la société rurale. Le service de bibliobus n'est peut-être qu'un fil, mais, si vous enlevez trop de fils, le tissu se déchire. Il s'effile.

Le ministre responsable des Affaires rurales du Nouveau-Brunswick prendra-t-il la parole pour expliquer comment il est possible qu'il en sache si peu au sujet de la culture des régions rurales du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Je viens d'une région rurale du Nouveau-Brunswick. Je connais les défis qui se posent et les possibilités qui s'offrent au Nouveau-Brunswick.



[Original]

Je peux vous dire que nous avons des décisions difficiles à prendre, mais elles seront prises de façon progressive, afin de protéger les personnes les plus vulnérables. Nous allons demander aux personnes qui en ont les moyens financiers de contribuer un peu plus.

[Traduction]

L'une des autres mesures que nous prendrons visera à établir une stratégie d'alphabétisation ambitieuse dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Il y a bien autre chose, si la députée d'en face veut savoir ce que nous faisons pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Nous investissons dans nos infrastructures. Nous investissons de façon stratégique dans nos infrastructures pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick — comme la vérificatrice générale nous a conseillé de le faire —, stimuler le développement économique et créer des emplois.

Ma question est donc la suivante : L'opposition appuie-t-elle les investissements en question? Les gens de l'opposition nous reprochent tous les jours d'investir dans les infrastructures. Ensuite, ils prennent la parole parce qu'ils veulent que nous investissions dans de nouveaux ponts situés dans leur circonscription. Ils veulent que nous investissions dans le palais de justice de Sussex. Ils disent appuyer l'investissement dans le débarcadère pour barges à Saint John. Quelle est leur position? Appuient-ils ou non les dépenses en infrastructure?

M^{me} Wilson : Personne ne sait ce qui va se passer l'année prochaine sous le gouvernement actuel. L'année dernière, les gens d'en face ont dit qu'ils ne toucheraient pas aux actifs des personnes âgées. J'étais présente à la réunion, et c'est ce que j'ai entendu.

Dans la plateforme électorale libérale, le premier ministre se vantait que le gouvernement libéral procéderait à « la mise en oeuvre d'une vaste stratégie d'alphabétisation ». Comme toujours, les actions du premier ministre ne cadrent pas avec ses paroles. Le mot « vaste » suggère à toute personne sensée que le premier ministre compte améliorer la situation, mais il décide ensuite de supprimer le bibliobus, qui est un outil des plus singuliers et facilement reconnaissable pour la promotion de la lecture et de la littératie dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Cela n'a aucun sens. De telles actions ressemblent à s'y méprendre à une attaque mesquine et mal intentionnée contre les régions rurales du Nouveau-Brunswick, et ce, pour quelques pièces d'argent.

Le premier ministre peut-il nous rappeler combien d'argent il obtient en agissant contre la littératie dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick en vue de l'atteinte de son objectif de 2 milliards de dollars?

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Nos actions cadrent avec nos paroles puisque notre priorité consiste à créer des emplois et que, depuis notre assermentation en tant que gouvernement, l'économie du Nouveau-Brunswick a généré 2 500 emplois.

Il est regrettable que la députée d'en face parle des milliards de dollars de dépenses. Encore une fois, les gens d'en face n'ont pas encore répondu aux questions. Ils disent s'opposer à nos dépenses et investissements en infrastructure ; pourtant, ils nous demandent d'investir au chapitre des infrastructures dans leur circonscription.

J'ajouterais un point en ce qui concerne les milliards de dollars que les parlementaires d'en face ne cessent d'évoquer. L'ancien ministre des Finances, celui qui, selon moi, a manqué à sa tâche, ne cesse de critiquer notre réserve pour éventualités. Le ministre fédéral des Finances, un député conservateur, je tiens à le souligner, a dit que la réserve pour éventualités était une bonne idée. Le gouvernement fédéral dispose aussi d'une telle réserve. Le député d'en face en parle comme s'il ne savait même pas de quoi il s'agissait.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Voici ma question : Qu'est-ce que c'est? Est-ce une mauvaise politique? Les gens d'en face sont-ils en désaccord avec le gouvernement fédéral ou conviennent-ils maintenant qu'il s'agit d'une bonne politique?

Personnes âgées

M. B. Macdonald : Le premier ministre prétend aider les défavorisés, mais la réalité est un peu différente. Il s'est engagé à l'égard d'une politique improvisée, qui entraîne des conséquences inattendues très importantes. Ses intentions étaient peut-être bonnes, mais la réalité est différente. À l'heure actuelle, les personnes âgées les mieux nanties jouissent du meilleur accès aux planificateurs financiers et disposent des plus importantes ressources financières. Par conséquent, elles sont les plus en mesure de transformer leurs liquidités en actifs non liquides. Quelles mesures le premier ministre instaurera-t-il pour empêcher la dissimulation des actifs par les personnes qui ont le plus les moyens de le faire?

L'hon. M. Gallant : Je comprends ce qui se passe, et c'est une bonne chose. Je dois admettre que le député de Fredericton-Ouest—Hanwell est doué. Il peut prendre la parole et faire quelques citations pendant la période des questions pour édulcorer les propos qu'il a tenus il y a quelque temps, mais nous avons bien entendu ce qui a été dit. Il soutient que notre politique sur les soins aux personnes âgées n'est pas bonne parce que des gens mettront à l'abri leur argent et cacheront leurs actifs. En disant que ce sont les personnes âgées honnêtes qui souffriront de la situation, il a manifestement laissé entendre que nous ne nous en prenons pas assez aux



personnes âgées malhonnêtes. J'aimerais que le député d'en face prenne la parole et explique qui, selon lui, sont les personnes âgées malhonnêtes de la province qui tenteront de contourner notre politique. C'est clairement l'argument qu'il a présenté dans sa déclaration de député.

M. B. Macdonald : Je me ferai un plaisir de consulter à tout moment le compte rendu avec le premier ministre, mais je tiens à vous dire que ma préoccupation a trait aux simples citoyens du Nouveau-Brunswick, aux gens ordinaires et vaillants de la province qui sont effectivement honnêtes.

Voilà les gens qui ont un peu économisé pour leur retraite. Ils ne connaissent pas très bien le système financier et n'ont pas accès aux options dont jouissent d'autres personnes pour mettre à l'abri leurs actifs. Les honnêtes gens ordinaires et vaillants du Nouveau-Brunswick feront les frais de la politique improvisée du premier ministre. Je veux savoir ce que le premier ministre fera pour veiller à ce que sa politique soit juste envers tous les gens du Nouveau-Brunswick et qu'elle ne profite pas qu'à ceux qui sont en mesure de mettre à l'abri leurs liquidités.

L'hon. M. Gallant : J'invite réellement les gens de l'opposition à lire la politique avant de parler sans cesse de notre politique sur les soins aux personnes âgées.

Que faisons-nous? Au titre de notre politique, les couples dont les revenus sont de 60 000 \$ ou moins auront plus d'argent pour le conjoint ou la personne à charge qui demeure à la maison. C'est ce que nous faisons. Nous l'avons dit il y a un certain temps ; j'espère donc que le député d'en face et son équipe prendront le temps de lire notre politique cet après-midi. Le député verra vraiment comment nous protégeons les personnes qui ont besoin de plus de soutien. Nous leur donnons plus d'argent, mais cela n'enlève rien au fait que le député de Fredericton-Ouest—Hanwell prend la parole aujourd'hui et fait valoir que notre politique nuit aux personnes âgées honnêtes puisque, selon lui, les personnes âgées malhonnêtes s'en tireront à bon compte. J'aimerais qu'il explique ses propos.

M. B. Macdonald : J'ai été très clair. À mon avis, la politique nuit effectivement aux personnes âgées honnêtes. Il est difficile de lire une politique rédigée sur le coin d'une table. La politique en question, comme le premier ministre, vise clairement à protéger les personnes âgées qui peuvent investir dans des chalets et des bateaux, aux dépens de celles qui ne le peuvent pas. Cette politique sanctionne les personnes qui disposent de liquidités et protège celles qui ont des actifs non liquides ; le choix est donc clair pour les personnes âgées : elles doivent protéger leurs liquidités en les transformant en actifs non liquides. Je veux savoir ce que le premier ministre fera pour veiller à ce que la politique soit juste envers tous les gens du Nouveau-Brunswick, pas seulement pour ceux qui ont les moyens de transformer leurs liquidités en actifs non liquides du fait de sa politique improvisée.

L'hon. M. Gallant : Le député d'en face propose-t-il que nous touchions à la maison familiale, à la voiture, au chalet et à l'ensemble des véhicules? Est-ce bien ce qu'il propose? Est-ce là la politique de l'opposition, c'est-à-dire que nous nous emparions aussi des biens matériels? Encore une fois, si j'écoute les propos du député d'en face, ce dernier pense que cela est juste. Pas nous. Nous



voulons que les gens puissent conserver la maison familiale et les produits de la vente de celle-ci s'ils décident de la vendre.

Je dois aussi exprimer mon désaccord quant aux propos tenus par le député d'en face. Nous ne croyons pas que le Nouveau-Brunswick compte des personnes âgées malhonnêtes. Nous croyons que les personnes âgées sont honnêtes et nous voulons les traiter de façon juste et équitable et les protéger du mieux que nous le pouvons. Voilà ce que la politique accomplit. Elle permet de laisser plus d'argent aux couples dont les revenus sont de 60 000 \$ ou moins par année.

Si le député d'en face veut savoir quoi d'autre est progressif dans nos politiques, nous imposerons les plus nantis, soit la tranche des 1 %, pour nous assurer d'avoir la capacité financière nécessaire à la prestation de bons services, une chose à laquelle les gens d'en face s'opposent. Ils s'opposent aussi au fait que nous augmentions le salaire minimum des gagne-petit dans notre province.

(Exclamations.)

Le président : Le temps est écoulé. À l'ordre.

